

PLAN DE COURS

GMT-3010 : Projet pratique en cadastre

NRC 15687 | Hiver 2022

Préalables : GMT 4002

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 0-3-6

Crédit(s) : 3

Ce cours aborde les fondements reliés à la description, au lotissement, à l'immatriculation et à la représentation des immeubles, qui constituent des actes exclusifs de la profession d'arpenteur-géomètre. Il permet de compléter les connaissances déjà acquises et de parfaire ses compétences en concevant des plans-projets de lotissement conformes aux normes réglementaires municipales et en réalisant des opérations visant à maintenir l'exactitude du plan cadastral. Ces travaux sont réalisés de manière autonome, tout en agissant en conformité avec les obligations professionnelles qui incombent à l'arpenteur-géomètre dans le cadre de ses opérations.

Activités de formation vécues en présence physique des étudiants et de l'enseignant pour la totalité de la durée de l'activité. Ces activités sont offertes sur campus.

Plage horaire

Laboratoire

lundi	09h00 à 11h50	CSL-1528	Du 10 janv. 2022 au 22 avr. 2022
-------	---------------	--------------------------	----------------------------------

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=139036>

Coordonnées et disponibilités


Marc Gervais

Enseignant

marc.gervais@scg.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 414331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 414331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8 h à 19 h
Vendredi	8 h à 17 h 30
Été	
Lundi au jeudi	8 h à 17 h
Vendredi	8 h à 16 h

Sommaire

Description du cours	4
Liens du cours avec les objectifs du programme	4
But du cours	4
Objectifs d'apprentissages	4
Calendrier du cours	4
Méthodes d'enseignement	6
Contenu et activités	6
Évaluations et résultats	7
Évaluation des apprentissages	7
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	7
TP1 - Règles de l'art - Plan-projet de lotissement	7
TP2 - Conception d'un plan-projet de lotissement	7
TP3 - Reconstitution de l'arpentage primitif	8
Barème de notation	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	9
Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation	9
Absence aux examens	9
Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle	10
Matériel didactique	10
Références obligatoires	10
Bibliographie	10
Références bibliographiques	10

Description du cours

Liens du cours avec les objectifs du programme

Ce cours est obligatoire pour les étudiants inscrits dans le programme de baccalauréat en sciences géomatiques. Il nécessite la réussite d'au moins un cours prérequis, soit le cours « GMT-4002 Cadastre ».

Les objectifs d'apprentissage de ce cours sont en lien avec les objectifs généraux du programme de sciences géomatiques, soit plus particulièrement de former des professionnels possédant toutes les connaissances nécessaires en sciences fondamentales, en droit et dans les différentes disciplines des sciences géomatiques, pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre ou encore pour poursuivre des études supérieures en sciences géomatiques. La formation fournit aux diplômés les connaissances et la pratique requises pour, entre autres, effectuer des levés sur le territoire, faire les calculs, les études et les expertises nécessaires à l'établissement et à la délimitation de la propriété foncière, exprimer son opinion et poser des actes d'arpentage et de cartographie ainsi que conseiller la population sur ces différents aspects.

Au terme de sa formation, l'étudiant devrait notamment :

- Avoir acquis un esprit scientifique par l'apprentissage de la méthode, des concepts de base et des principes fondamentaux propres à l'ensemble des domaines couverts par les sciences géomatiques, soit la démarche scientifique dans l'acquisition des connaissances, la capacité d'analyse et de synthèse, le mode d'expression orale et écrite propre à tout scientifique;
- Avoir acquis des connaissances fondamentales, tant dans les sciences de base (mathématiques, physique, informatique, droit) que dans chacune des disciplines liées à la connaissance de la composante géospatiale et du contexte juridique des données servant à la mesure, à la localisation, à la description et à la représentation du territoire, soit l'arpentage foncier, la législation foncière, la topométrie, la géodésie et la microgéodésie, la métrologie, la photogrammétrie, l'hydrographie, la cartographie, les systèmes d'information à référence spatiale et la télédétection;
- Avoir acquis la maturité, l'autonomie et le sens des responsabilités nécessaires au sain usage de ses connaissances, le souci de l'exactitude, la sensibilité à l'éthique et à l'importance de son action et de ses engagements socioéconomiques.

But du cours

Le but principal du cours consiste à permettre aux étudiants d'approfondir certains concepts théoriques vu au cours du baccalauréat et plus particulièrement dans le cours "GMT-4002 Cadastre". Ce cours vise aussi à permettre l'intégration des notions et compétences acquises au cours du baccalauréat en sciences géomatiques. Le choix des cas pratiques, auxquels seront confrontés les étudiants, a été effectué de manière à forcer une telle intégration.

Objectifs d'apprentissages

L'étudiant devra atteindre les objectifs généraux reliés au présent cours, soit :

- Justifier une opinion professionnelle et produire des rapports dûment minutés;
- Concevoir un plan-projet de lotissement conformément aux règles de l'art;
- Procéder à une reconstitution de l'arpentage primitif;
- Explorer les formes de publication hors cadastre du Québec.

Calendrier du cours

Semaine n° 1 10/01/2022 <i>Classe virtuelle</i> <i>(Marc Gervais)</i>	Introduction et prise de contact Présentation du plan de cours Présentation du travail pratique n° 1 (Règles de l'art - Plan-projet de lotissement)
Semaine n° 2 17/01/2022	Aucun cours (travail personnel)

<p>Semaine n° 3</p> <p>24/01/2022</p> <p><i>Classe virtuelle</i></p> <p><i>(Richard Blanchette)</i></p>	<p>Cours théorique (Description territoriale et morcellement hors cadastre - Partie 1)</p> <p>Présentation du travail pratique n° 2 (Conception d'un plan-projet de lotissement)</p>
<p>Semaine n° 4</p> <p>31/01/2022</p>	<p>Aucun cours (travail personnel)</p> <p>Remise du travail pratique n° 1 (Règles de l'art - Plan-projet de lotissement)</p>
<p>Semaine n° 5</p> <p>7/02/2022</p> <p><i>Présentiel</i></p> <p><i>(Philippe Girard)</i></p>	<p>Cours théorique (Signature des documents en minute)</p>
<p>Semaine n° 6</p> <p>14/02/2022</p> <p><i>Présentiel</i></p> <p><i>(Marc Gervais)</i></p>	<p>Retour sur le travail pratique n° 1 (Règles de l'art - Plan-projet de lotissement)</p>
<p>Semaine n° 7</p> <p>21/02/2022</p>	<p>Aucun cours (travail personnel)</p>
<p>Semaine n° 8</p> <p>28/02/2022</p> <p><i>Présentiel</i></p> <p><i>(Richard Blanchette)</i></p>	<p>Description territoriale et morcellement hors cadastre - Partie 2</p>
<p>Semaine n° 9</p> <p>7/03/2022</p>	<p>Semaine de lecture</p>
<p>Semaine n° 10</p> <p>14/03/2022</p> <p><i>Présentiel</i></p> <p><i>(Richard Blanchette)</i></p>	<p>Présentation du travail pratique n° 3 (Reconstitution de l'arpentage primitif)</p> <p>Remise du travail pratique n° 2 (Conception d'un plan-projet de lotissement)</p>
<p>Semaine n° 11</p> <p>21/03/2022</p>	<p>Aucun cours (travail personnel)</p>
<p>Semaine n° 12</p> <p>28/03/2022</p> <p><i>Présentiel</i></p> <p><i>(Richard Blanchette)</i></p>	<p>Retour sur le travail pratique n° 2 (Conception d'un plan-projet de lotissement)</p>
<p>Semaine n° 13</p> <p>4/04/2022</p> <p><i>Présentiel</i></p>	<p>Aucun cours (travail personnel)</p>

(Richard Blanchette)	
Semaine n° 14	Remise du travail pratique n° 3 (Reconstitution de l'arpentage primitif)
11/04/2022	Retour sur le travail pratique n° 3 (Reconstitution de l'arpentage primitif)
Présentiel	
(Richard Blanchette)	
Semaine n° 15	Congé de Pâques
18/04/2022	

Méthodes d'enseignement

La méthode d'enseignement préconisée pour ce cours vise à permettre l'assimilation de concepts théoriques majoritairement par la réalisation de travaux pratiques. Les rencontres prévues en classe virtuelle auront pour objectif de revenir sur les travaux indiqués et de préciser les notions théoriques inhérentes à leur réalisation.

Lors des semaines où se tiendront des classes virtuelles de trois (3) heures, l'étudiant devra consacrer six (6) heures supplémentaires à des lectures personnelles et à la réalisation de travaux pratiques. Lors des semaines où il n'y aura pas de classes virtuelles, l'étudiant devra consacrer neuf (9) heures à des lectures personnelles et à la réalisation de travaux pratiques.

Sans prétendre à l'exhaustivité, les stratégies d'apprentissage qui seront mises en œuvre tout au long de la session seront alternativement des lectures, participations à des rencontres collectives et réalisations de travaux pratiques en équipe.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Semaine no 1 - Présentation du plan de cours et du travail pratique no 1 TP1 - Règles de l'art - Plan-projet de lotissement (Marc Gervais)	10 janv. 2022
Semaine no 2 - Aucun cours (travail personnel)	17 janv. 2022
Semaine no 3 - Présentation du travail pratique no 2 / Description territoriale et morcellement hors cadastre TP2 - Conception d'un plan-projet de lotissement (Richard Blanchette)Description territoriale et morcellement hors cadastre - Partie 1 (Richard Blanchette)	24 janv. 2022
Semaine no 4 - Aucun cours (travail personnel) Remise du travail pratique no 1 (Règles de l'art - Plan-projet de lotissement)	31 janv. 2022
Semaine no 5 - Signature des documents en minute (Philippe Girard)	7 févr. 2022
Semaine no 6 - Retour sur le travail pratique no 1 TP1 - Règles de l'art- Plan-projet de lotissement (Marc Gervais)	14 févr. 2022
Semaine no 7 - Aucun cours (travail personnel)	21 févr. 2022
Semaine no 8 - Description territoriale - Morcellement hors cadastre (suite) Description territoriale et morcellement hors cadastre - Partie 2 (Richard Blanchette)	28 févr. 2022
Semaine no 9 - Semaine de lecture	7 mars 2022
Semaine no 10 - Présentation du travail pratique no 3 TP3 - Reconstitution de l'arpentage primitifRemise du travail pratique no 2 (Conception d'un plan-projet de lotissement)	14 mars 2022
Semaine no 11 - Aucun cours (travail personnel)	21 mars 2022
Semaine no 12 - Retour sur le travail pratique no 2 TP2 - Conception d'un plan-projet de lotissement (Richard Blanchette)	28 mars 2022

Semaine no 13 - Aucun cours (travail personnel)	4 avr. 2022
Semaine no 14 - Retour sur le travail pratique no 3 TP3 - Reconstitution de l'arpentage primitif (Richard Blanchette) Remise du travail pratique no 3 (Reconstitution de l'arpentage primitif)	11 avr. 2022
Semaine no 15 - Aucun cours (Congé de Pâques)	18 avr. 2022
Travail pratique no 1 Règles de l'art - Plan-projet de lotissement	
Travail pratique no 2 Conception d'un plan-projet de lotissement	
Travail pratique no 3 Reconstitution de l'arpentage primitif	

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluations et résultats

Évaluation des apprentissages

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
TP1 - Règles de l'art - Plan-projet de lotissement	Dû le 31 janv. 2022 à 09h00	En équipe	30 %
TP2 - Conception d'un plan-projet de lotissement	Dû le 14 mars 2022 à 09h00	En équipe	40 %
TP3 - Reconstitution de l'arpentage primitif	Dû le 11 avr. 2022 à 09h00	En équipe	30 %

Au cours de la session, l'étudiant devra réaliser trois travaux pratiques **obligatoirement** en équipe de trois (3) ou quatre (4) personnes. Les modalités relatives à chaque travail pratique seront transmises en cours de session.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

TP1 - Règles de l'art - Plan-projet de lotissement

Date de remise : 31 janv. 2022 à 09h00
 Mode de travail : En équipe
 Pondération : 30 %
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
 Le rapport doit être remis en format PDF.

TP2 - Conception d'un plan-projet de lotissement

Date de remise : 14 mars 2022 à 09h00
 Mode de travail : En équipe
 Pondération : 40 %
 Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
 Le plan doit être remis en format PDF.

TP3 - Reconstitution de l'arpentage primitif

Date de remise : 11 avr. 2022 à 09h00
Mode de travail : En équipe
Pondération : 30 %
Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)
Directives de l'évaluation : Directives à venir.

Barème de notation

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Une note minimale de passage de 55% est exigée. Il n'y aura aucune normalisation effectuée pour les étudiants ayant franchi la note de passage. Le mode d'évaluation retenu est une évaluation de type critérié, c'est-à-dire que chaque étudiant sera évalué en fonction de son degré d'atteinte des objectifs du cours.

La ventilation des notes se fera selon le tableau suivant :

NOTE	DE	À
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Évaluation de la qualité du français

La Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique se réfère à la [Politique sur l'usage du français à l'Université Laval](#) ainsi qu'aux [dispositions relatives à son application](#).

De plus, la Faculté recommande aux enseignants d'attribuer jusqu'à concurrence de 15 % de la note totale de tout examen, rapport, travail long ou tout autre document évalué, à la correction orthographique et grammaticale.

Une plus grande tolérance est accordée lors de la correction des travaux et des examens des étudiants non francophones.

Au besoin, profitez des services d'amélioration de la qualité du français à votre disposition sur le campus :


- [Ateliers gratuits d'aide à la rédaction](#) offerts par la Bibliothèque
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts en classe par l'École des langues
- [Cours de perfectionnement en français de 1 à 3 crédits](#) offerts à distance par l'École des langues

Retard et présentation des travaux

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à :

<http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire> 

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: *En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval*, https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf. *Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.*]

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard : HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument : TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriquée), BA35
- Sharp : EL-531*, EL-535-W535, EL-W535X, EL-546*, EL-510 R, EL-520*
- * Peu importe les lettres qui suivent le numéro
- Casio : FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriquée)

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- **Convocation par une cour de justice** durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- **Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin** précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.

- **Mortalité d'un proche** avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Étudiants ayant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle

Afin de bénéficier de mesures d'accommodement pour les cours ou les examens, un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller du Centre d'aide aux étudiants travaillant en **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** est nécessaire. Pour ce faire, les étudiants présentant une situation de handicap liée à une limitation fonctionnelle permanente doivent visiter le site monPortail.ulaval.ca/accommodement et prendre un rendez-vous, le plus tôt possible. Au cours de la semaine qui suit l'autorisation des mesures, l'activation des mesures doit être effectuée dans monPortail.ulaval.ca/accommodement pour assurer leur mise en place.

Les étudiants ayant déjà obtenu des mesures d'accommodements scolaires doivent procéder à l'activation de leurs mesures pour les cours et/ou les examens dans monPortail.ulaval.ca/accommodement afin que celles-ci puissent être mises en place. Il est à noter que l'activation doit s'effectuer au cours des deux premières semaines de cours.

Matériel didactique

Références obligatoires

Aucun matériel didactique n'est nécessaire spécifiquement pour ce cours.

Bibliographie

Références bibliographiques

Cette sous-section n'a pas encore été complétée par votre enseignant.